

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 AVRIL 2012

L'an deux mil douze, le trente avril à 20 H 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ÉLINEAU.

Présents : MM. Jean-Paul ÉLINEAU, François BOSTVIRONOIS, Antoine DUPÉ, Eric MOLLÉ, Philippe CANTIN, Denise CORBIN-STEIB, Josiane FRÉNEAU, Laurence GARREAU, Mickaël RECULEAU, Jean-François JOLLY, Denis BOUTEAU.

Absents excusés : MM. Jacques BOURCEREAU, Jean BARREAU, Daniel PIERRE, Alexandra HAGRON, Loïc RENAUD, Anne BESSONNET, Fabrice DEVAUD.

Absents : Mme Marie-Bernadette POIRAUDEAU.

Mme Denise CORBIN-STEIB a été élue secrétaire de séance.

1) COMMUNICATION DU MAIRE

Le Conseil Municipal donne son accord pour ajouter les points suivants à l'ordre du jour :

2) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 30 JANVIER 2012

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 30 janvier 2012.

3) FINANCES

3-1 : EMPRUNT POUR LE LOTISSEMENT DE LA CROIX BLANCHE : SELECTION D'UN ETABLISSEMENT BANCAIRE

Monsieur le Maire rappelle que lors du dernier Conseil Municipal, en date du 26 mars 2012, il a été décidé de consulter plusieurs établissements bancaires afin d'obtenir un prêt, d'un montant de 292 000,00 euros. Ce dernier est nécessaire à l'équilibre du nouveau budget créé pour le lotissement de la « Croix Blanche ».

Deux établissements ont remis une proposition : Crédit Mutuel Océan et Crédit Agricole Atlantique Vendée.

Monsieur le Maire indique que les prêts proposés par ces deux banques sont des prêts dits « In Finé », qui ont la particularité de permettre à leur souscripteur de ne rembourser, dans un premier temps, que les intérêts dudit emprunt (le capital étant quant à lui remboursé à la fin de l'opération immobilière).

Les offres qui sont aujourd'hui proposées à la Commune de Commequiers répondent par conséquent à un besoin spécifique lié à l'engagement d'une opération immobilière autonome. C'est pourquoi, les emprunts qui sont proposés le sont sur la base de taux variables, indexés sur le principal taux de référence du marché monétaire de la zone euro, à savoir l'EURIBOR. L'échéance de l'EURIBOR, retenue pour le calcul des taux présentés par ces établissements bancaires, est l'EURIBOR 3 MOIS.

Monsieur le Maire explique que le taux EURIOBOR retenu est de 2,30 % pour le Crédit agricole et de 2,25 % pour le Crédit Mutuel. Le montant des frais de dossier pour le CA est de 500 euros, et de 292 euros pour le CMO.

Il indique également que le Crédit Mutuel Océan propose une variante au prêt à taux variable, puisqu'une offre pour un taux fixe est également proposée, au taux de 4,20 % sur une échéance trimestrielle et de 4,30 % sur une échéance annuelle.

Monsieur le Maire expose enfin que l'offre « taux variable » proposée par le Crédit Mutuel Océan permet le passage en taux fixe, à chaque échéance, sans indemnité particulière, aux conditions alors offertes par le CMO.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer d'une part sur le type d'emprunt à retenir pour cette opération immobilière spécifique, et d'autre part sur l'établissement bancaire à sélectionner.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- De retenir comme type de prêt un emprunt à taux variable indexé sur l'EURIBOR ;
- De retenir l'offre proposée par le Crédit Mutuel Océan comme exposé ce jour, à savoir un prêt d'un montant de 292 000,00 euros à taux variable EURIBOR 3 mois, à périodicité trimestrielle avec 292 euros de frais de dossier ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à la réalisation de cet emprunt ;
- D'affecter cet emprunt à l'article 16 de la section d'investissement du budget 2012 du lotissement de la Croix Blanche.

3-2 : EXTENSION DU CABINET MEDICAL : DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que lors du Conseil Municipal du 30 janvier 2012, il a été décidé de formuler une demande de subvention auprès du Conseil Général pour la construction de l'extension du cabinet médical.

Aujourd'hui, il est envisagé de demander une nouvelle subvention, pour ce projet, au titre des réserves parlementaires.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur cette sollicitation de subvention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de solliciter une subvention pour l'extension du cabinet médical, au titre des réserves parlementaires.

3-3 : ARRIVEE D'UN NOUVEAU MEDECIN : PROLONGATION DE L'AIDE FINANCIERE ACCORDEE

Monsieur le Maire rappelle que lors du Conseil Municipal du 30 janvier 2012, il a été décidé que la Commune prenne à sa charge les quatre premiers loyers du Docteur Diana IANCULOVICI, pour le logement situé 102, place de l'Eglise à Commequiers, pour un montant mensuel, loyer + charges de 350 euros.

En effet, Monsieur le Maire explique que l'activité de ce médecin, en cours de démarrage et exerçant temporairement dans le cabinet du docteur Anca BÉNÉ, dans l'attente de la livraison du futur cabinet médical, ne lui permet pas actuellement un développement suffisant de sa clientèle.

Aussi, Monsieur le Maire indique qu'au vu des circonstances exceptionnelles liées à l'arrivée de ce nouveau médecin et des difficultés à trouver et à conserver aujourd'hui des praticiens souhaitant s'installer en zone « rurale », il est proposé au Conseil Municipal de prolonger de 5 mois supplémentaires la prise en charge du loyer du Docteur IANCULOVICI.

Cependant, Monsieur le Maire explique que dans l'avenant à la convention encadrant cette aide financière, il sera intégré une clause stipulant la fin de plein droit de ladite aide financière dès livraison des nouveaux cabinets médicaux, actuellement en cours de réalisation.

Monsieur le Maire invite Le Conseil Municipal à se prononcer sur cette prise en charge financière.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de prolonger l'aide financière accordée que Docteur IANCULOVICI, relative au paiement du loyer du logement situé 102, place de l'Eglise à Commequiers, pour une durée maximale de 5 mois, et autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette décision.

4) RESSOURCES HUMAINES – SERVICES TECHNIQUES MUNICIPAUX : REGIME INDEMNITAIRE

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée d'instaurer l'indemnité d'exercice de missions des préfetures pour le grade des adjoints techniques principaux de 1^{ère} classe, dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux. Il précise que dans les effectifs communaux, seul un agent dépend de ce grade. Monsieur le Maire indique également que la présente délibération remplace celle du 22 juin 2009.

Il indique que le montant de l'indemnité est calculé en fonction d'un montant de référence brut annuel de 1 158,61 € auquel s'applique un coefficient variant entre 0,8 et 3.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- décide d'instituer, à compter du 1^{er} mai 2012, l'indemnité d'exercice de missions des préfetures pour les adjoints techniques territoriaux principaux de 1^{ère} classe, dans le cadre d'emploi des adjoints techniques ;
- dit que Monsieur le Maire fixera par arrêté le montant individuel de cette indemnité ;
- fixe les modalités de versement ainsi qu'il suit : versement mensuel.

5) ASSOCIATIONS : SUBVENTIONS 2010

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'allouer les subventions suivantes aux associations :

SPORT	
Commequiers Basket	2 800
Commequiers Football	3 500
Commequiers Judo	2 700
Commequiers Tennis de Table	2 000
Tennis Club Commequiérois	1 100
Sous-total	12 100,00
CULTURE ET MUSIQUE	
Bibliothèque	600
Mis en troupe	700
Les Amis du Vieux Château - feu d'artifices du 13 juillet	3 100
Les Amis du Vieux Château - fête médiévale et entretien	500
Sous-total	4 900,00
SERVICES SOCIAUX ET DIVERS	
Association Familles Rurales	14 567
Fédération des ADMR - Commequiers-Riez	4 900
CCAS de COMMEQUIERS	6 500
Donneurs de sang – Coëx	220
Commequiers la Vie	300
UNC Commequiers + STO	135
Veuves Civiles Association des conjoints survivants	60
Sous-total	26 682,00
ENVIRONNEMENT	
Société de Chasse amicale chasseurs de Commequiers	200
Sous-total	200,00

JEUNES ET RETRAITES	
Club 3 ^{ème} Age - Chênes Verts	250
Corasport	160
Sous-total	410,00
ENSEIGNEMENT	
Collèges et enseignement divers : 20 €/élève en 2010	

AFORBAT - La Roche sur Yon	60
Chambre des Métiers - La Roche sur Yon - ESFORA	240
Collège privé Les Epinettes : forfait pour ass. sportive culturelle	400
Ecole de formation maritime – Les Sables d’Olonne	20
IREE – Saint Fulgent	20
IFACOM - La Ferrière	40
Lycée agricole Saint Gabriel - Nantes	40
Lycée Nature (CFA) - La Roche sur Yon	80
Maison familiale – Les Herbiers	20
Maison familiale - Le Poiré sur Vie	20
Maison familiale - Mouilleron en Pareds	20
Maison familiale La Bouchère - St Gilles X de Vie	40
Maison familiale La Rivière – Saint Jean de Monts	60
Maison familiale Les Hermitans – Venansault	20
Maison familiale Les Mimosas – La Mothe Achard	20
Maison familiale rurale - St Florent des Bois	40
AFPBTP – Saint Herblain	20
Ecole Sainte Croix	20
IME Le Pavillon	20
APE - Ecole publique	2 736
APEL - Ecole privée St Pierre	2 416
Sous-total	6 352,00
TOTAL	50 644,00

6) ASSAINISSEMENT : SELECTION D'UNE ENTREPRISE DE TRAVAUX POUR LA REALISATION DES TRAVAUX AUX LIEUX-DITS DE LA CROIX BLANCHE ET DE LA BRIGASSIERE

Monsieur le Maire indique que suite à la consultation menée auprès d'entreprises pour la réalisation de travaux d'assainissement aux lieux-dits de la Croix Blanche et de la Brigassière, le service ingénierie de la Communauté de Communes du pays de Saint Gilles Croix de Vie a remis un tableau d'analyse des offres, qui se résume ainsi :

N° d'ordre	Candidat	Valeur technique	Coéf.	Pondération	Prix	Coéf.	Pondération	Note finale	Rang
1	SEDEP	14	40	5.60	13.66	60	8.20	13.80	4
2	SOCOVA TP	18	40	7.20	17.98	60	10.79	17.99	1
3	BOISARD TP	14	40	5.60	20.00	60	12.00	17.60	2
4	POISSONNET TP	12	40	4.80	19.11	60	11.47	16.27	3

En fonction des critères inscrits au dossier de consultation des entreprises, c'est la société SOCOVA TP qui présente la meilleure offre. Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur le choix d'une entreprise.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de retenir l'offre de la société SOCOVA TP, domiciliée 868 rue des Marais – 85220 COMMEQUIERS pour la réalisation des travaux d'assainissement aux lieux-dits de la Croix Blanche et de la Brigassière, pour un montant de 262 918,50 euros HT, soit 314 450,53 euros TTC.

7) VIE COMMUNALE – ENQÊTE PUBLIQUE RELATIVE A L'EXTENSION D'UN BÂTIMENT D'ELEVAGE DE VOLAILLE : AVIS DU CONSEIL

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal qu'une enquête publique est actuellement en cours de procédure sur la Commune de Commequiers, relative à la construction d'un bâtiment de Volailles, situé au lieu-dit le « Gas Jean ».

Ce bâtiment, d'une surface de 1 300 m², complètera la structure existante, à savoir un premier bâtiment de 1 300 m², pour donner un projet total de 2 600 m², pouvant accueillir jusqu'à 62 400 animaux.

Monsieur Antoine DUPÉ, Adjoint chargé des questions liées à l'urbanisme, expose ce jour les détails de ce projet.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à donner un avis sur le projet rappelé ci-dessus, et à inscrire dans le document d'enquête publique l'avis en question.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Décide de donner un avis favorable à l'extension du bâtiment agricole au lieu-dit « le Gas Jean » concerné par une enquête publique actuellement en cours ;
- Charge Monsieur Antoine DUPÉ, Adjoint chargé des questions liées à l'urbanisme, d'inscrire l'avis favorable dans le registre d'enquête publique ouvert dans le cadre de la procédure actuellement en cours.

La séance est levée à 22h00

Le Maire,
Jean-Paul ELINEAU.

